

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE BELLEFEUILLE	Numéro de permis 2013799	Date d'inspection Le 29 mai 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire Bellefeuille		Numéro de téléphone (506) 394-3559	
Adresse 906 rue L.G. Daigle Tracadie-Sheila NB E1X 1G4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio conforme lors de mon inspection.</p> <p>Discuté avec l'administratrice de toujours s'assurer que la surface protectrices sous les modules de jeux est racler et non compacté.</p> <p>Expliquer la partie de la santé publique dans le manuel a l'administratrice lorsqu'elle a une maladie en halte scolaire.</p> <p>Administratrice me confirme que le module de jeux le bateau et les monkeys bar ne sont pas utilisé par la halte scolaire.</p> <p>Je lui explique qu'il est recommandé que l'educatrice s'assure que les modules non commerciale ou de moins 2.5 metre soient vérifié régulièrement et que s' il est jugé dangereux que le module ne soit pas. utilisé par les enfants.</p> <p>La halte scolaire est conforme selon les règlements et la les lois sur les services a la petite enfance.</p>

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 mai 2019

Date

original signé par
Chantal Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 mai 2019

Date